



Commune de
Crans

Crans, le 27 octobre 2025

Conseil communal

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du **27 octobre 2025**, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

Le Conseil communal

- Vu** le préavis N° 47/25, concernant la prise en charge des contributions de prévoyance professionnelle des Municipaux ;
- Où** le rapport de commission des Finances, chargée de l'étude de cet objet ;
- Attendu** que ce point a été porté à l'ordre du jour du 27 octobre 2025 ;

décide :

- de valider l'augmentation de CHF 70'000 aux lignes 01200.3000.00 et 01200.3052 du budget 2026.

Demande de référendum (Base légale art. 160, 161 et suivants LEDP)

Annonce à la municipalité

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, par cinq électeurs constituant le comité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, **dans les dix jours** qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a.

Le Président

Henri BOSSERT



La secrétaire

Fabienne VIONNET